

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2021288CS0301

Comité Syndical du 15 octobre 2021

Date de convocation : 3 octobre 2021
Date d'affichage : 18 octobre 2021

OBJET : Budget principal 2021 : décision modificative n°3.

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	52
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Les mesures sanitaires contre la Covid-19 mises en place pour la tenue de la réunion :

1. Demande du Pass Sanitaire à l'entrée de la salle
2. Distribution de gel aux délégués par une collaboratrice du SDEG 16, dès l'entrée de la salle
3. Port du masque obligatoire
4. Gel hydroalcoolique à plusieurs endroits dans la salle
5. Sièges installés à plus d'un mètre de distance
6. Distribution avec des gants à chaque délégué de crayon pour les signatures du registre
7. Désinfection du micro après chaque utilisation
8. Aucun cocktail organisé après la réunion.

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition de décision modificative n°3 du budget principal 2021 pourrait être la suivante :

SDEG 16	DM n°3 2021
Code INSEE	BUDGET SDEG 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-01 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236-01 : Catalogues et imprimés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	169 686,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	169 686,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-814 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	5 871,13 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	5 871,13 €	0,00 €	0,00 €
R-70388-816 : Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	72 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	72 000,00 €
R-74748-814 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	280 285,56 €	0,00 €
R-74748-816 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	71 463,40 €	25 000,00 €
R-74758-816 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 232,40 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	351 748,96 €	26 232,40 €
R-751-01 : Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 200,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 200,00 €
R-7711-01 : Dédits et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
R-7788-814 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 363,92 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 163,92 €
Total FONCTIONNEMENT	169 686,75 €	14 871,13 €	351 748,96 €	119 596,32 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	169 686,75 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	169 686,75 €	0,00 €
D-10222-01 : F.C.T.V.A.	0,00 €	105 862,30 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	105 862,30 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-218-814 : EP - Vapeur de Mercure 2018	0,00 €	686,50 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-270-814 : EP - Travaux neufs 2020	0,00 €	1 328,48 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-277-814 : EP - Travaux neufs 2017	0,00 €	1 733,79 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-278-814 : EP - Travaux neufs 2018	0,00 €	1 059,85 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-279-814 : EP - Travaux neufs 2019	0,00 €	66,51 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-288U-814 : EP - Renforcement des Réseaux 2018 - Communes Urbaines	0,00 €	1 458,75 €	0,00 €	0,00 €
D-13258-279-814 : EP - Travaux neufs 2019	0,00 €	1 115,73 €	0,00 €	0,00 €
D-13258-280U-814 : EP - Renforcement des Réseaux 2020 - Communes Urbaines	0,00 €	21,41 €	0,00 €	0,00 €
D-13258-289U-814 : EP - Renforcement des Réseaux 2019 - Communes Urbaines	0,00 €	2 052,17 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-360-816 : AE - Extensions et Raccordements 2020	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-361-816 : AE - Extensions et Raccordements 2021	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

SDEG 16	DM n°3 2021
Code INSEE	BUDGET SDEG 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-1328-369-816 : AE - Extensions et Raccordements 2019	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-360-816 : AE - Extensions et Raccordements 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 555,68 €
R-13248-271-814 : EP - Travaux neufs 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	219 840,83 €
R-13248-281U-814 : EP - Renforcement des Réseaux 2021 - Communes Urbaines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 449,11 €
R-13248-35441M-816 : RDE - SDEG 16 - Effac non Subv Mutualisés 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 702,00 €
R-13248-35461-816 : CE - Eff Res Subv - RODP mut 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 529,00 €
R-13258-271-814 : EP - Travaux neufs 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 931,68 €
R-1328-271-814 : EP - Travaux neufs 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63,94 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	64 523,19 €	0,00 €	370 072,24 €
D-2315-371-816 : CE - Extensions et Raccordements 2021	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	200 385,49 €	169 686,75 €	370 072,24 €
Total Général		45 569,87 €		-31 767,15 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 2 sur 2

BUDGET PRINCIPAL 2021 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2021 + RaR 2020 + + DM 2021 n°1 + DM 2021 n°2		DM 2021 n°3		Budget global 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 456 048,63	17 152 591,37	-154 815,62	-232 152,64	15 301 233,01	16 920 438,73
Investissement	62 614 116,15	62 614 116,15	200 385,49	200 385,49	62 814 501,64	62 814 501,64
Total	78 070 164,78	79 766 707,52	45 569,87	-31 767,15	78 115 734,65	79 734 940,37
Différence	1 696 542,74		-77 337,02		1 619 205,72	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°3 du budget principal 2021 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°3 du budget principal 2021 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°3 du budget principal 2021 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**58 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°3 du budget principal 2021 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Jean-Michel BOLVIN